

## Renseignements sur Association 1901

Par canislupus, le 02/07/2013 à 15:03

[fluo]bonjour[/fluo]

une personne peut-elle être président de deux associations différentes à loi de 1901 ??? [fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par trichat, le 02/07/2013 à 18:32

Bonjour,

Rien n'interdit à une personne de devenir président de deux ou plusieurs associations loi 1901. Les fonctions sont bénévoles.

Cdt

Par Lag0, le 02/07/2013 à 18:55

Bonjour,

Le non cumul des mandats est à l'étude, mais pas encore réalisé (et je crains qu'il ne le soit jamais) [smile4][smile4][smile4]